

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE
CIRCULATION PLACE DE LA MAIRIE ET PARKING DES CIGALES**

N°208

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT En raison Du marché de Noël le stationnement et la circulation seront interdits le 28 novembre 2021.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison Du marché de Noël le stationnement et la circulation seront interdits le 28 novembre 2021. Place de la mairie et parking des cigales.

ARTICLE 2 : les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- monsieur le policier Municipal.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 19 novembre 2021.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

**LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION**

